



La Voix des Foundis

Un très mauvais refrain ...

Certains ont voulu profiter du retard décalé du SNUipp-FSU Mayotte pour vanter une soit disant rentrée qui s'est bien déroulée ... On en est loin !!!

Enfants de 3 ans et/ou plus encore non scolarisés, rotations, matériels non livrés, écoles non nettoyées la veille de la rentrée, problèmes d'hygiène et de sécurité non résolus pendant les vacances, classes saccagées, ... la liste est longue et ne pourra pas être exhaustive.

Le seul changement réside sur le fait que, désormais, le Vice Recteur commence à reconnaître ouvertement les difficultés que nous dénonçons depuis plusieurs années. Il ne suffit plus de marmonner derrière sa barbe pour espérer notre souplesse.

D'autant plus que dans la presse, il affirme qu'on a à Mayotte un « problème de ressource » et qu'en réunion du comité technique de proximité il a osé soutenir que si les IEN faisaient véritablement leur travail, 50% des instituteurs de Mayotte perdront leur travail ...

Alors que le Président de la République s'était engagé à livrer 100 salles de classe chaque année afin qu'il n'y ait plus de rotation en 2017, le Préfet se paie le luxe de stopper net des chantiers.

Pire, aucun effort n'est consenti pour ne serait-ce qu'établir un plan ferme de construction, de rénovation et d'équipement des écoles.

Et pourtant, à chaque rencontre avec les conseillers des ministres et les responsables de l'Etat à Mayotte, on nous promet toujours que cela ne saurait tarder ... Il va falloir hausser le ton et accélérer le tempo !!!

Rivo

Zone de turbulence !!!

Ne jouons pas sur les mots et reconnaissons que le SNUipp-FSU Mayotte sort d'une crise, causée par la démission, au mois de juin, de la direction syndicale installée au mois de mai dernier ...

Nous ne reviendrons plus sur les motivations de cette décision brutale puisque les adhérents du SNUipp-FSU Mayotte, qui ont pris la peine de prendre part au congrès extraordinaire du 7 septembre dernier, ont, au minimum, senti les différences de vues et de pratiques de chacun ; senti parce que nous devons déplorer la présence furtive des contradicteurs, pour ne pas regretter leur absence ...

Les adhérents ont voté à l'unanimité l'unique liste qui a été présentée et soutenue par l'équipe démissionnaire. Un nouveau bureau de 10 membres, et remanié de 4 personnes, a été installé et le conseil syndical a reconduit à la majorité le secrétariat départemental précédent du SNUipp-FSU Mayotte, faute d'autres candidatures mis à part celle de Stéphane Miaux au poste de Secrétaire Départementale Adjoint.

Il n'y aura pas donc pas de gros changement dans la pratique, ni dans le fond d'ailleurs. Nous entendons mener les différents dossiers qui nous concernent dans le respect des statuts du SNUipp-FSU ainsi que des mandats que nous ont donnés les adhérents.

Toutefois, il est clair que nous serions plus attentifs aux observations et demandes de tous les camarades afin d'éviter le passage à vide que nous venons tous de subir.

Le SNUipp s'adresse à ses adhérents

Tous les trois ans, le SNUipp tient son congrès national. Le dernier s'est tenu en juin dernier à St Malo. 400 délégués venus de tous les départements ont débattu des mandats du SNUipp durant 4 jours. Le résultat de ces débats vous a été adressé dans un supplément «gris» de Fenêtre sur Cour, notre revue nationale. Ce sont nos mandats pour les trois années à venir.

Aujourd'hui, il s'agit principalement pour les adhérents de valider la direction nationale telle qu'elle a été élue par le Congrès. Cette direction est composée de 20 membres issus des courants de pensée Unité Action et sans tendance (15) et Ecole Emancipée (5). D'autres courants de pensée ont pu s'exprimer dans le Fenêtre sur Cour « gris ».

Il s'agit, en effet, de permettre à chacun et à chacune d'entre vous de dire quel syndicalisme il ou elle souhaite voir mis en œuvre par le SNU-ipp FSU. Cet acte n'est pas anodin.

Pour nous, chaque adhérent-e doit pouvoir s'exprimer que ce soit dans les instances départementales (conseil syndical, assemblées générales d'adhérents, réunions syndicales...), dans les consultations (enquête papier ou en ligne) lorsqu'une décision importante est à prendre ou pour donner leur avis sur les principes fondamentaux de fonctionnement.

Prenez la parole, servez-vous de l'enveloppe et du bulletin de vote joints à ce bulletin.

Nous comptons sur vous !

Retard à l'allumage ...

La ministre de la fonction publique nous avait promis le premier versement de l'indexation des salaires, avec effet rétroactif, à la fin du mois de septembre, il n'en sera rien ! Les décrets n'ont toujours pas encore été publiés au journal officiel et nous pensons d'ailleurs qu'ils n'ont pas encore été signés par les ministres concernés.

Qu'à cela ne tienne, pour nous, le dispositif doit débiter très rapidement; nous n'attendrons pas un mois de plus. De même, les engagements qui ont été pris doivent être respectés : les instituteurs contractuels ne doivent pas être exclus du dispositif ! Le SNUipp-FSU Mayotte restera très vigilant quant au respect de ces deux points.

Par ailleurs, même si nous ne pouvons pas nous opposer au remplacement du congé administratif par le congé bonifié, le SNUipp-FSU Mayotte demande que pour les enseignants du premier degré, il soit effectif en 2017, lorsque l'indexation des salaires sera à son taux maximum.

De toute façon, ce dossier n'est pas clos puisqu'on s'est tous donné rendez vous en 2015, notamment pour la révision du taux d'indexation ...

Consultation interne : chaque syndiqué vote !!!

Du 16 septembre au 15 octobre, les syndiqué(e)s du SNUipp sont appelé(e)s à exprimer, individuellement et à bulletin secret, leur choix d'orientation pour le SNUIPP. Le matériel de vote vous sera adressé directement par nos soins. Le vote se fera exclusivement par correspondance.

ADHEREZ AU SNUIPP-FSU MAYOTTE

Rue Sarahangué, 97600 Mamoudzou
Tel/fax: 0269618978 - GSM : 0639949076 / 0639064104
Courriel: snu976@snuipp.fr - Site : 976.snuipp.fr

Congés Bonifiés

Parallèlement à la mise en place du dispositif de l'indexation des salaires et à la demande des confédérations locales, le gouvernement a décidé que les congés administratifs, que bénéficient actuellement les enseignants du premier degré, seront remplacés par les congés bonifiés.

Les congés bonifiés sont un régime particulier de congés auquel peuvent prétendre certains fonctionnaires, notamment ceux originaires des DOM exerçant en métropole et les fonctionnaires d'État exerçant dans un DOM.

Les congés bonifiés sont accordés tous les 3 ans aux fonctionnaires originaires de métropole exerçant dans un DOM. En revanche, le fonctionnaire exerçant dans le DOM où il a sa résidence habituelle peut bénéficier d'un congé bonifié en métropole tous les 5 ans.

Le fonctionnaire bénéficie alors d'une prise en charge à 100 % par son administration de ses frais de voyage aérien et de ceux de ses enfants à charge. Les frais de transport de l'époux, du partenaire pacsé ou du concubin sont aussi pris en charge, si ses ressources sont inférieures à 1.486,32 € brut par mois.

La prise en charge est limitée à 50 % dans le cas du congé bonifié en métropole. Toutefois, le fonctionnaire qui renonce à son congé après 5 ans de services peut prétendre à une prise en charge à 100 % après 10 ans de services.

Les retraites, à Mayotte ...

Alors que les syndicats sont mobilisés le 10 septembre dernier pour s'opposer à la nouvelle réforme sur les retraites, le SNUipp FSU Mayotte va devoir s'occuper d'un autre dossier retraite ...

Rappelez-vous, les instituteurs intégrés entre 2005 et 2009 ont continué à cotiser, à un taux moindre, à la caisse des retraites des agents de la CDM alors qu'ils devraient envoyer leur cotisation retraite à la caisse nationale des retraites des fonctionnaires de l'Etat.

La caisse nationale des retraites des fonctionnaires de l'Etat va demander à chacun de combler les écarts. Ces instituteurs et PE vont donc assumer les erreurs de l'Etat.

Le Vice Recteur va donc adresser à chaque collègue concerné un courrier proposant un échéancier. Pour le SNUipp-FSU Mayotte, c'est à l'administration, qui n'a pas sorti les textes réglementaires nécessaires à temps, de compléter les cotisations non effectuées !

Décidément on en a pas encore fini avec le dossier de l'intégration dans la fonction publique ...

L'ISAE : Début de revalorisation salariale ... mais il y a encore beaucoup à faire !

Lors de la réunion du 26 juin, le ministère a annoncé la création d'une indemnité de 400 euros par an et l'élargissement de l'accès à la hors classe.

L'indemnité de suivi, d'accompagnement des élèves, sera versée à tous les enseignants des écoles élémentaires, maternelles (adjoints, directeurs, personnels des RASED et remplaçants) et des établissements spécialisés ... **y compris ceux de Mayotte!**

Elle sera versée en deux fois : 200€ en décembre 2013 et 200€ en juin 2014. En sont exclus les conseillers pédagogiques au motif qu'ils n'exercent pas dans les écoles, et les enseignants qui exercent dans le second degré (SEGPA, EREA...) et perçoivent déjà une autre indemnité.

Le SNUipp-FSU a fermement rappelé que pour lui, cette indemnité dont le montant est totalement insuffisant, devait concerner tous les enseignants quelle que soit leur fonction. Il est nécessaire qu'elle soit revalorisée pour atteindre 1200€ par an.

Le ministre a également annoncé l'**augmentation de 2 à 3 % pour le passage à la hors classe**. Cette mesure sera effective à la rentrée 2013 et va concerner un peu plus de 2 200 collègues. Le ratio sera porté ensuite à 4% en 2014 (soit environ 8 900 collègues) et à 4,5% en 2015 (environ 10 100 collègues). Le SNUipp continue d'intervenir pour que tous les PE puissent terminer leur carrière à l'indice 783, échelon terminal de la hors-classe.

A l'évidence, la campagne du SNUipp-FSU sur la nécessaire revalorisation des enseignants du 1^{er} degré a marqué des points.

Le SNUipp avec la FSU continuent de revendiquer la revalorisation du point d'indice qui est gelé depuis 4 ans : les salaires ont été amputés de 13 % de pouvoir d'achat depuis 2000.

Si ces mesures sont un premier pas vers une amélioration du pouvoir d'achat, elles sont insuffisantes d'autant plus qu'elles ne concernent pas tous les personnels.

Les 108h : du nouveau à cette rentrée

Une nouvelle répartition :

1. soixante heures réparties :

- en 36 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires (APC)
- en 24 heures forfaitaires consacrées à identifier les besoins des élèves, à organiser l'APC, à l'articuler avec les nouveaux dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de trois ans » et à améliorer la fluidité des parcours entre les cycles
- **dix-huit heures** pour l'animation pédagogique et la formation continue dont au moins 9h pour tout ou partie de formation à distance ou sur support numérique

2. vingt-quatre heures pour les différentes réunions (conseil des maîtres, de cycles...) et relations avec les parents

3. six heures pour les conseils d'école.

APC : c'est vous qui décidez !

Les APC contiennent trois possibilités d'utilisation pour les enseignants et les équipes : activités d'aide et de soutien, accompagnement méthodologique, activités en lien avec le projet d'école.

Les équipes doivent pouvoir décider de l'utilisation de ces 36 heures comme elles le souhaitent. Elles sont les plus à même de juger ce qui est le plus utile à la réussite des élèves. Le SNUipp-FSU est intervenu à tous les niveaux pour que ce temps soit à la main des équipes et qu'une confiance, s'appuyant sur l'autonomie pédagogique des équipes, soit restaurée. Il soutiendra toutes les équipes en ce sens.

Appel à voter

Avec Unité et Action, pour un SNUipp combatif, constructif et rassembleur !

Vous êtes appelés à vous prononcer, du 16/09 au 15/10, sur l'orientation de votre syndicat dans un contexte qui nécessite toute notre vigilance.

La priorité à l'école est affichée par le gouvernement mais les changements concrets se font attendre : ni la loi de refondation, ni les moyens créés ne répondent suffisamment à l'exigence d'une réelle transformation de l'école.

Le déclassé salarial des enseignants du premier degré est reconnu mais les premières mesures prises sont loin de le compenser. Elles sont déjà entamées par les augmentations de cotisation (loi Fillon de 2010, mesures prévues dans le projet de réforme Ayrault) et par le gel du point d'indice.

La réforme des retraites annoncée renforcera encore les effets néfastes de la décote (de par l'allongement de la durée de cotisation) et diminuera les pensions.

Plus que jamais, le SNUipp-FSU doit être l'outil de la profession pour se rassembler, débattre et construire les mobilisations nécessaires. Construire une école qui soit celle de la réussite de tous, améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage (par la réécriture du décret sur les rythmes scolaires notamment), garantir le progrès social... dépendra de la force de ces mobilisations, du nombre de personnes impliquées dans les actions, quelles qu'en soient leurs formes.

Le SNUipp-FSU continuera avec vos délégués du personnel à défendre la profession collectivement et individuellement auprès de l'administration. De même, il sera porteur d'un projet ambitieux pour une réelle et nécessaire transformation de l'école, plus que jamais d'actualité pour s'attaquer aux inégalités scolaires.

Le SNUipp-FSU doit poursuivre dans cette volonté d'être à la fois combatif, en quête d'une véritable rupture avec les politiques passées, constructif, en étant force de propositions, et rassembleur en ayant systématiquement une démarche unitaire et en initiant le plus grand nombre de rencontres avec les collègues sur le terrain.

Ces convictions sont partagées par des militantes et des militants appartenant ou non au courant de pensée, mais qui tous agissent pour les mettre en œuvre au quotidien. Il est nécessaire de redonner aux services publics et à l'Ecole en particulier une place déterminante dans notre pays, de lutter contre les inégalités sociales, de répondre sur tout le territoire aux besoins essentiels, d'élever le niveau de formation et de qualification de tous, pour offrir un égal accès de qualité à la culture, l'éducation, la santé, la justice...

Les militants « Unité et Action » avec des militants « sans tendance » qui font vivre cette démarche, actifs-ves et retraité-es, vous appellent à les soutenir. La direction du SNUipp-FSU Mayotte s'est officiellement déclarée « Sans Tendance » et soutient donc la liste à l'initiative « d'Unité et Action », qui compte aussi des militants « Sans Tendance ».

Votez, faites voter pour la liste « à l'initiative d' Unité & Action » !

Rakotondravelo Rivomalala, Port Said Anssiffoudine, Zaidou Ousseni, Soyiffi Fahardine, Digo Mchindra Said Soultoine, Abdallah Said, Ali Ambdoul Anliyi, Chamsidine Crisse, Hamida Youssouffa, Tavanday Hafsoiti,



APPEL A VOTER ECOLE EMANCIPEE

Ni austérité, ni école au rabais !

Pour un SNUipp-**FSU national qui passe à l'offensive**, pour un SNUipp-FSU Mayotte moderne, rigoureux, transparent et organisé !

La crise économique, mais aussi écologique, sociale et démocratique, frappe durement les populations. Partout **en Europe, dans le cadre des politiques d'austérité, les gouvernements s'attaquent aux services publics, aux salaires et aux retraites.** Avec en France, un bilan social terrible : 10 millions de pauvres, plus de 5 millions de chômeuses et chômeurs **et une chute historique du pouvoir d'achat pour des millions de salarié-es.**

Beaucoup espéraient une rupture avec la politique néolibérale et autoritaire des dernières années. Mais le gouvernement Hollande en poursuit globalement les politiques et les projets, aggravant même, aujourd'hui, l'austérité budgétaire et salariale ! La continuité est flagrante !

Le SNUipp/FSU Mayotte s'est développé particulièrement ces 4 dernières années pour arriver à être le syndicat incontournable pour tout ce qui touche à l'éducation en général et au premier degré en particulier.

Aujourd'hui, pour que notre syndicat soit encore plus fort et combattif, et certainement pas une caricature de démocratie dirigée par des autocrates vulgaires, il est nécessaire de se réorganiser : la continuité de notre engagement **au service de l'intérêt général** de notre profession doit se faire dans la modernité, la rigueur, la **transparence et l'organisation** aujourd'hui trop absentes.

Relancer un syndicalisme offensif

Une nouvelle attaque contre les retraites, est en cours. Cotiser davantage, travailler plus longtemps pour des **pensions plus faibles...** toujours la même recette, quand par ailleurs les cadeaux fiscaux aux plus riches et aux entreprises perdurent ! D'urgence, la mobilisation du plus grand nombre, public-privé, s'impose. A Mayotte, **peu d'enseignant issu de CDM auront une retraite qui dépassera les 1000 euros...**

Les salaires de la Fonction Publique sont gelés depuis 2010. **Mais à Mayotte c'est aussi tous PE (IERM, contractuels),** droit à toutes les possibilités de mobilité, des écoles aux normes. Avec la FSU et au-delà, ces verrous doivent sauter !

Dans **l'Education**, partition continue ...! Socle commun, RASED, APC, formation au rabais, classes surchargées, précarité (contrats d'avenir, EVS...), « relance » de l'éducation prioritaire à moyens constants, remplacements insuffisants, revalorisation par une prime de 33€ par mois (!), nouveaux programmes renvoyés en 2015 ou 2016, autoritarisme des IEN qui perdure, droits syndicaux toujours pas rétablis (RIS, SMA)... bref, « le changement » ! Sur tous ces dossiers, et malgré des créations de postes, personne ne comprendrait que le SNUipp ne soit pas à l'offensive.

Dès la rentrée 2012, l'Ecole Emancipée alertait sur les dangers de la réforme des rythmes scolaires: renforcement des inégalités territoriales, dégradations des conditions de travail sans aucune garantie d'une meilleure réussite scolaire. S'y opposer pour imposer la gratuité et la qualité du périscolaire, associer réduction du temps de travail sans perte d'enseignement pour les élèves, prise en compte des spécificités de Mayotte, telle était la stratégie à adopter. Pourtant rien n'a été mené par notre section ! Le dossier n'est donc absolument pas clos et c'est toute la réforme qu'il faut remettre à plat. Là aussi, l'action des personnels sera encore nécessaire.

Alors, quel syndicalisme ?

Le SNUipp, avec la FSU, est porteur dans ses textes d'un projet ambitieux de transformation de l'école, des services publics et de la société. Ces transformations sont possibles. Les dégâts de la crise les rendent indispensables. **Mais pour cela, il faut une volonté de traduire ces textes en actions.** Les militants de l'Ecole Emancipée à tous les niveaux (de la section départementale au secrétariat général) poussent partout où ils sont présents pour un SNUipp à l'offensive, qui refuse la **frilosité, les manœuvres malhonnêtes locales** et se battent pour faire vivre ses mandats !

Le syndicalisme doit être capable, quel que soit le gouvernement, de porter une analyse indépendante, de construire et de défendre, avec la profession, son projet et de s'opposer franchement à toute contre-réforme!

Les militants et sympathisants Ecole Emancipée Mayotte : Stéphane Miaux, Youssouf Abdallah, Yahaya Seyfoudine, Mathieu Poisson, Somalie Mahmoudou, Djaffar Attoumani, Charles Zier, Clémentine Fenouillet, Fainoussati Hassani Mattoir, Ingrid Jarry, Soledad Kipfer, Grégory Charon, Sandrine Etori